

[Text]

Ms Campbell: I don't give the municipalities power under this legislation. It isn't impossible that future amendments to the Criminal Code might have provisions that would be empowering to municipalities. I think if we are talking about that kind of empowering legislation, it will probably have to come from the provinces. Bill C-17 does not deal with that. The point I have tried to make is that firearms safety and firearms regulation go beyond this particular bill. It is also an ongoing concern to get it right, which is why I established an advisory council.

I have been seeking from my own department a legal opinion on what might be the opportunities for municipalities to enforce within their constitutional jurisdiction—because we all remember Westendorp, and the attempt to deal with street solicitation through the nuisance by-law of the city of Calgary, which was struck down by the courts—that would enable some of the fine-tuning that would respond to the concerns that urban citizens have, which are not necessarily the concerns of rural members. In order to help that process along, I have taken the initiative as the federal Minister of Justice to seek legal advice, which I will then take to my provincial counterparts and urge them to work co-operatively with the municipalities to empower them to do those things. In a meeting with the Federation of Canadian Municipalities and the caucus of big city mayors, I found they were extremely interested—

• 1205

Mr. Waddell: Of course they are interested. It is easy for politicians to pretend they are acting by throwing it to another level of jurisdiction. I just want to make it clear, as I understand it—

Ms Campbell: You're damned if you do and you're damned if you don't—

Mr. Waddell: May I finish my question? We had evidence in Bill C-80 that those who wanted to toughen the regime suggested controls over ammunition. They suggested a registry system for those who buy one, none of which appears in your bill. I want to make it clear: a municipality could not do this on its own, as I understand it. We need federal legislation.

Ms Campbell: Not necessarily, but you may need empowering provincial legislation to do it.

Mr. Waddell: Empowering provincial legislation.

Ms Campbell: Yes, such as the legislation in British Columbia, which empowers the municipalities to opt into a scheme prohibiting the carriage of knives in public places and in licensed premises. So there are certain aspects that could be dealt with. If, on further viewing this, it is possible to empower through the use of the Criminal Code, I would be very happy to bring forward such amendments. They haven't been brought forward to me now, but as I say, it is an

[Translation]

Mme Campbell: Je n'accorde aucun pouvoir aux municipalités avec ce projet de loi. Il n'est pas impossible que, à l'avenir, des amendements au Code criminel contiennent des dispositions conférant certains pouvoirs aux municipalités. Je pense que si nous parlons d'une mesure législative de ce type, elle devra sans doute émaner des provinces. Le projet de loi C-17 ne s'occupe pas de cela. Ce que j'essaie de dire c'est que la sécurité des armes à feu et la réglementation correspondante ne se limitent pas à ce projet de loi-ci. Il faut constamment s'efforcer de régler les problèmes correspondant et c'est pourquoi j'ai créé un comité consultatif.

J'ai demandé à mon propre ministère un avis juridique sur les possibilités que pouvaient avoir les municipalités d'appliquer cette réglementation dans le cadre de leur juridiction constitutionnelle—car nous nous souvenons tous de Westendorp et de la tentative de régler la question de la sollicitation dans les rues en invoquant l'arrêté municipal sur les nuisances de la ville de Calgary, ce qui a été annulé en appel—cela permettrait de procéder aux ajustements répondant aux préoccupations des habitants des villes qui ne sont pas nécessairement les mêmes que dans les régions rurales. Pour faire avancer les choses, j'ai pris l'initiative, en tant que ministre fédéral de la Justice, d'obtenir une opinion juridique que je transmettrai à mes homologues des provinces en les invitant à coopérer avec les municipalités pour leur permettre de faire ces choses. Quand j'ai rencontré la Fédération canadienne des municipalités et le caucus de maires de grandes villes, j'ai constaté un intérêt extrême de leur part. . .

M. Waddell: Bien sûr que cela les intéresse. Il est facile pour des politiciens de faire comme s'ils étaient actifs en déléguant à un autre palier. Je veux simplement établir clairement que, pour autant que je sache. . .

Mme Campbell: On vous critique si vous faites quelque chose et on vous critique si vous ne faites rien. . .

M. Waddell: Puis-je terminer ma question? Le projet de loi C-80 a montré que ceux qui voulaient rendre le régime plus strict proposaient un contrôle des munitions. Ils proposaient un système d'enregistrement pour ceux qui en achètent, et rien de cela ne se retrouve dans votre projet de loi. Je veux que cela soit bien clair: une municipalité ne peut pas faire cela de son propre chef, pour autant que je sache. Il faut une législation fédérale.

Mme Campbell: Pas nécessairement, mais il peut être nécessaire que cela soit autorisé par une loi provinciale.

M. Waddell: Une loi provinciale habilitant les municipalités à le faire.

Mme Campbell: En effet, comme celle de Colombie-Britannique qui autorise les municipalités à s'engager dans un système interdisant le port de couteaux dans les lieux publics et dans les établissements servant de l'alcool. On pourrait donc régler certains éléments. Si, après un examen plus poussé, il paraît possible d'accorder de tels pouvoirs en se basant sur le Code criminel, je serais heureuse de présenter des amendements dans ce sens. On ne m'en a pas